

## Règlement du concours :

1) Ce concours est ouvert à tous les sonneurs, débutants ou confirmés désirant contribuer à une journée champêtre et conviviale.

2) Les sonneurs pourront se présenter individuellement et former sur place un groupe de trois sonneurs minimum.

3) L'épreuve consistera à interpréter deux fanfares : le sanglier et une autre au choix dans la liste des 12 pièces suivantes : L'appel au rond ; Le rapport ; Les consignes de tir ; Merci à Dame Nature ; Diane chasseresse ; La fanfare du président ; La fanfare de l'invité ; Nos conducteurs de chiens ; Le mérite aux traqueurs ; Le salut aux gardes chasse ; A notre capitaine ; Les menus plaisirs.

Vous pouvez entendre ces fanfares sur les sites suivants : [www.hubert-heinrich.fr](http://www.hubert-heinrich.fr) et [www.salon-chasse-nature.com](http://www.salon-chasse-nature.com)

4) L'épreuve se déroulera le samedi 1<sup>er</sup> septembre, de 14 à 18 heures, à Chateaufvillain (Haute-Marne), dans le cadre de « Chasse et Nature en fête ». Trois juges vous attendront en toute bonne humeur.

5) La proclamation des résultats se fera à partir de 20h30. Préalablement aura lieu dès 19h45, une rétrospective sur le déroulement, en musique, d'une journée de chasse à tir. Chaque groupe inscrit, s'il le désire, participera à cette présentation musicale.

6) Sur le plan vestimentaire : tenue civile ou tenue de chasseur à tir (pas de bottes, ni culotte de cheval, ni tunique, ni toque). Aucun jugement ne portera sur le vestimentaire.

7) Les dotations aux lauréats sont les suivantes :

- pour le groupe vainqueur : Trophée de France 2018, 3 bons d'achat de 500 €, 1 carton de 6 bouteilles de Champagne,
- pour le deuxième groupe : 2 bons d'achats de 500 € et un carton de 6 bouteilles de Champagne,
- Pour le troisième groupe : 1 bon d'achat de 500 € et un carton de 6 bouteilles de Champagne,
- Tous les autres participants recevront chacun une bouteille de Champagne et deux CD de trompes de chasse offerts par l'Institut Hubert Heinrich.

(Hors de ce concours : chaque groupe constitué d'au moins six sonneurs qui accepteront de participer à l'animation musicale du salon, le dimanche 2 septembre, recevront chacun un carton de 6 bouteilles de Champagne).

8) Inscriptions sur place le samedi 1<sup>er</sup> septembre à partir de 13h30, ou dès à présent par mail à l'adresse suivante : [salunchasse.chateaufvillain@gmail.com](mailto:salunchasse.chateaufvillain@gmail.com) ou par courrier à Décllic52 - BP4 – 52001 Chaumont .

9) Il n'est demandé aucun frais d'inscription et l'entrée sera gratuite pour tous les sonneurs munis de leur trompe de chasse.